

# Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **85 (1934)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.03.2023**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent; séance du 19 janvier 1934.

*Sont présents* : Tous les membres; ont pris part aussi, partiellement, aux délibérations MM. *Imhof*, professeur à l'École polytechnique, et *Th. Weber*, inspecteur forestier cantonal.

1° *Admissions* :

MM. *Bührer Herm.*, ing. for., à Höngg (Limmatstr. 185)

*Lanz Karl*, ing. for., à Giswil (Obwald)

*Ruffy Victor*, insp. for., à Lausanne.

*Démissions* :

MM. *Heer-Dutoit H.*, marchand de bois, à Lausanne

*Kronauer Philippe*, commerçant, à Lichtensteig.

*Décès* :

M. *Rigassi Clemente*, garde forestier, à Arvigo (Grisons).

2° Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral relatif au programme financier pour 1934, la Société forestière suisse recevra une subvention de 6400 fr., au lieu de 8000 fr. comme précédemment.

3° La Confédération a chargé M. *Imhof*, professeur à l'École polytechnique, de la rédaction d'un mémoire sur la nouvelle carte topographique. Le personnel forestier zurichois lui a adressé, à titre privé, une requête. Après avoir entendu le dit professeur, il est décidé de déconseiller un report, sur la dite carte, trop détaillé des essences constitutives de la forêt. Une représentation sommaire de forêts en majorité résineuses, en majorité feuillues et de celles où domine le mélange des essences, sur la carte de 1 : 25.000, semble être très désirable. Il est admis que, pour la tenue à jour, quant à la différenciation des catégories de forêts, c'est non pas l'ingénieur-arpenteur qui doit avoir la prépondérance, mais les agents forestiers. Tout ce travail de mise au point devrait se faire par l'intermédiaire des inspecteurs forestiers cantonaux.

4° La Société, nouvellement fondée, des ingénieurs culturaux suisses a exprimé le désir de prendre contact avec les représentants des administrations forestières, en vue de la réalisation rapide de tâches communes. Donnant suite à cette proposition, M. *M. Oechslin*, inspecteur forestier cantonal à Altdorf, est désigné pour établir la liaison désirée.

5° Le service d'échange de nos deux périodiques, qui comprenait 22 abonnements au « Journal forestier » et 19 à la « Zeitschrift », a été complété comme suit, sur recommandation des deux rédacteurs en cause :

a) échange avec M. *Gaussen*, directeur du Laboratoire forestier de Toulouse;

b) échange avec la « Revue internationale du bois », à Paris.

6° Tract de propagande pour la jeunesse « Forêts et bois ». Il est décidé d'accorder à cette publication, à titre définitif, une subvention de 1200 fr., à prendre dans le fonds de publicité. Cette subvention est accordée à raison de 600 fr. pour 1934 et d'autant pour l'année suivante.

7° Il est accordé une subvention de 500 fr. à la Lignum, en vue de la publication d'un tract forestier : « *Défauts du bois et moyens de les éviter* », lequel contribuera incontestablement à servir les intérêts de la Société forestière suisse.

8° Il est décidé de continuer la série des « suppléments », par la publication de la dissertation doctorale de M. Meyer, ingénieur forestier. Un crédit de 200 fr. est alloué à cet effet. Contrairement au mode pratiqué jusqu'ici, il sera mis à disposition des membres de la Société forestière suisse un nombre déterminé d'exemplaires de ce travail, chez Büchler & C<sup>ie</sup>, cela pour un prix très bas. Pour l'avenir, le Comité permanent se réserve de fixer, dans chaque cas donné, le montant de sa subvention et toutes autres conditions.

9° L'édition italienne de « Forêts de mon pays » est actuellement à l'impression. Selon toute probabilité, elle pourra être distribuée à Pâques.

10° Les travaux préparatoires de la réunion annuelle de 1934 à Lausanne sont en cours. Le comité local en a prévu la date au 10—13 septembre, soit pendant l'ouverture du Comptoir suisse.

---

## CHRONIQUE.

---

### Cantons.

**Vaud.** *Association forestière vaudoise.* Cette association a publié récemment son rapport sur l'exercice 1932/33. De ce suggestif exposé sur la multiple activité déployée, au service des propriétaires de forêts pendant l'année dernière, nous extrayons les quelques passages suivants qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

Constatons d'abord que *l'effectif* de l'Association ne cesse d'augmenter. Au 1<sup>er</sup> août 1933, elle groupait l'Etat de Vaud, 191 communes (1932 : 189) et 59 (1932 : 57) propriétaires de forêts privées, soit au total 251 membres, possédant 55 830 ha (1932 : 55 828 ha), produisant 187 724 m<sup>3</sup>.

Dans le chapitre intitulé « Comité de direction », sont passées en revue les différentes mesures de protection prises au cours de l'an dernier, pour lutter contre la mévente des bois et la baisse des prix. On y lit en particulier :

Les *mesures de protection forestière* prises par la Confédération